

Association des Habitants et Amis  
du Hameau de Ternier  
42, Avenue de Ternier  
74160 Saint-Julien-en-Genevois

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

Monsieur Romain Deux  
Service Technique

Envoyé à l'adresse courriel: [plu@saint-julien.com](mailto:plu@saint-julien.com)

Saint-Julien – hameau de Ternier, le 13 Octobre 2016

Concerne : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur,

Suite à notre réunion du 6 octobre, nous tenons à vous remercier pour votre écoute et bienveillance à l'égard des différents points que nous avons évoqués ensemble concernant le PLU et plus précisément le hameau de Ternier

L'association des Habitants et Amis de Ternier s'engage pour un développement durable de la ville, en harmonie avec l'évolution dynamique de la population; et en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine bâti.

Pour de plus amples informations sur nos objectifs, vous pouvez visiter notre site internet :  
<http://www.asso-hameau-ternier.fr/portrait>

Permettez-nous de formuler les **propositions** suivantes, à l'intention des autorités compétentes, dans le cadre de la révision du PLU – conformément à notre annonce faite lors de notre entretien:

### **1) Inscription du nom «Hameau de Ternier » dans le PLU et autres documents s'y référant**

Il est très important à notre avis que le nom du hameau de Ternier apparaisse sur le PLU au même titre que d'autres hameaux avoisinant Saint-Julien. Les origines de Ternier remontent au Moyen Age (les ruines du château sont encore visibles) et précèdent même l'existence de Saint Julien. En raison d'une densification toujours plus forte, le hameau est aujourd'hui relié avec Saint-Julien ce qui représente une raison supplémentaire de l'inscrire sur le nouveau PLU afin de préserver son héritage historique et son identité.

### **2) Impact particulier des nouvelles zones de construction sur le tissu existant du hameau de Ternier.**

Nous exprimons notre forte inquiétude concernant le manque croissant de cohésion entre les bâtiments existants à l'entrée du hameau et les nouveaux bâtiments de l'entreprise Nexity, les projets en cours de constructions (Entreprise Franco-Suisse) et les projets de construction sur les parcelles 3-4, 6 et 60 en zone Uc.

Ceci, par effet de densification des constructions, mènera à la formation d'un « canyon » d'immeubles discordant avec les constructions existantes et récentes sur le côté pair de l'avenue de Ternier et le cadre de collines et forêts.

Cette perspective hypothéquerait définitivement la qualité de vie de ce côté-ci du chemin de fer. Nous avons cru comprendre de notre entretien avec vous que nos inquiétudes sont justifiées.

Nous avons estimé que la population de Ternier va passer de 250 à 1000 habitants,.

Une telle hausse mérite des aménagement en conséquence.

Pour ces motifs, nous invitons les autorités compétentes à bien vouloir examiner les propositions suivantes :

**- Parcelles 3-4, avenue de Ternier, en face des nouveaux immeubles de l'entreprise Nexity**

Une analyse du nouveau PLU induit qu'un immeuble de volume et hauteur important pourrait être bâti sur cette parcelle très arborisée. Il nous semble indispensable de limiter la taille et la hauteur de toute nouvelle construction sur cette parcelle à une hauteur de rez plus trois étages (sans attique) qui est équivalent à celle du bâtiment voisin (maison Céliane à côté du chemin de fer).

Il paraît indispensable également de ménager un retrait suffisant par rapport à la voie publique.

**- Parcelle 6, avenue de Ternier, au croisement avec la rue de l'industrie**

Cette parcelle, autrefois en zone artisanale est un terrain naturel verdoyant qui marque l'entrée de l'ensemble du hameau de Ternier et qui doit être impérativement sauvegardé pour les raisons suivantes :

- Au centre de cette parcelle, il existe un arbre magnifique et unique que nous vous demandons d'inscrire à l'inventaire des arbres individuels à protéger à Saint-Julien.
- La surface verte de cette parcelle représente l'unique repère naturel à l'entrée du hameau de Ternier et sa préservation au centre de tous ces nouveaux immeubles devient d'autant plus importante que la construction des immeubles sur l'ancien site de l'entreprise de cartonnage Roset (immeubles de l'entreprise Nexity) et de l'usine Chapuis (immeubles de l'entreprise Franco-Suisse) a donné lieu à un abattage conséquent d'arbres de valeur.

Nous soumettons à la bienveillante attention des autorités la suggestion suivante :

Nous avons l'intime conviction du bien fondé d'un projet qui planifierait cette parcelle comme futur parc public pour les actuels et futurs-résidents du quartier.

Cette parcelle a notamment un accès au ruisseau de Ternier avec une vue sur les bois et les collines de l'autre rive.

Nous avons cru comprendre lors de votre présentation du projet de révision du PLU du 22 octobre que notre suggestion est parfaitement en phase avec les principes d'urbanisme qui a guidé la Mairie dans son projet.

Certes, nous comprenons qu'un tel projet devrait être financé et que ceci prendrait du temps à organiser (enquêtes, projet d'aménagements, quêtes de fonds etc.), mais nous vous prions instamment de placer cette parcelle en zone verte (UV) et au minimum, dans l'intérim, de vous-assurer qu'elle soit préservée de toute nouvelle construction, le temps d'étudier une solution globale.

Si un immeuble était construit sur cette parcelle, quelques sept cents nouveaux et anciens habitants dans un rayon de cent mètres perdraient une opportunité de bénéficier d'un espace de respiration, un lieu agréable et ludique (avec parc, surface de jeux, bancs etc.) qui puisse

être une aire de rencontre pour toutes les générations.

Ce parc pourrait aussi devenir un lieu public pour tous les habitants, un emplacement pour organiser la fête du hameau par exemple, lieu qui nous manque totalement à l'heure actuelle. Si notre demande de création d'un parc ne peut pas, pour des considérations de délai, être prise en considération dans le cadre du PLU à venir, cela n'exclut nullement la mise en route d'une étude, avec la prise de mesures conservatoires dans l'intérim, pour que ce parc puisse se réaliser dans un avenir proche.

Nous avons cru comprendre lors de notre entretien du 6 octobre qu'un tel procédé est tout à fait réalisable.

#### **- Parcelle 60, avenue de Ternier, à proximité du croisement avec la rue des Vieux Châteaux**

Après lecture du plan du nouveau PLU, nous vous signalons que cette maison et cette parcelle ne sont pas comprises dans la zone de gel de construction durant 5 ans, alors que cette parcelle est vitale pour ménager une transition entre la zone Uc\_5 et la zone U3 (Elle est d'ailleurs inscrite à l'intérieur du périmètre à protéger du hameau).

Il nous semble clairement s'agir d'une erreur et cette incohérence devrait être corrigée. Comme le changement requis ne demande aucune complication particulière, nous vous prions d'assurer cette correction de suite afin qu'elle soit formalisée dans le nouveau PLU. Sinon ce point, facile à résoudre aujourd'hui, pourrait mener à la construction d'un autre immeuble et détruire cette transition nécessaire.

D'ailleurs, si nous avons bien compris l'entretien du 6 octobre, nos avis sont concordants à ce sujet.

Par la suite, dans le cadre des études qui seront menées sur le secteur, nous demandons que cette parcelle soit replacée en zone U3.

### **3) Circulation sur l'avenue Ternier et la rue de l'industrie**

Dans le cadre de l'entretien du 6 octobre, nous avons également évoqué la question de la sécurité des habitants sur l'avenue de Ternier par rapport à la circulation croissante et dangereuse. Une nouvelle fois, nous demandons instamment aux autorités compétentes que des mesures de contrôle plus sévères soient prises pour protéger les habitants, piétons et classes scolaires au niveau des deux traversées du chemin de fer, au croisement des rues, du passage de voitures pendulaires, des camions en route pour la zone industrielle et des nombreux futurs clients du site commercial en voie de développement (Bio-frais, Lidl, etc.)

Suivant votre suggestion, nous ne manquerons pas d'intervenir très prochainement auprès de M. l'adjoint au Maire en charge de la mobilité pour discuter et encourager les études et travaux nécessaires pour améliorer la sécurité et rénover la signalisation de circulation sur tout le quartier de Ternier.

Rendez-vous est pris pour le vendredi 21 octobre avec M. Mathias Fournier.

Nous espérons beaucoup que les propositions présentées ci-dessus – qui sont le fruit de mûres discussions et réflexions – seront examinées et dûment prises en compte dans le cadre de la révision du PLU. D'ores et déjà, nous remercions sincèrement les autorités compétentes pour l'examen bienveillant de nos demandes.

Nous tenons par ailleurs à préciser que tous les points évoqués ci-dessus ont été discutés et approuvés lors de la séance du 3 octobre du comité de quartier et hameau Ternier-Lathoy.

Nous restons à votre entière disposition pour toute clarifications et discussions utiles et vous prions d'agr er, Monsieur, nos salutations distingu es.



Marc Babel

Pour l'Association des habitants et amis de Ternier  
Pour le comit  de hameau et quartier Ternier-Lathoy

Copie : Monsieur le Maire  
Monsieur Laurent Bachman Adjoint au Maire, Urbanisme et Mobilit   
Monsieur Mathias Fournier  
Comit  de hameau et quartier Ternier-Lathoy

Annexes : Plan d'ensemble avec zone d'int r t de l'Association (des habitants et amis du hameau de Ternier)  
Plans de circulation et s curit   
Dossier photos – l'arriv e   Ternier –  
Malgr  les nouveaux immeubles, l'entr e du hameau peut encore ressembler   ceci durablement.